

Le conseil agricole et rural : Cadre de référence pour l'aviculture au Sénégal.

Cyprien AWONO¹, Cheikh LY²

¹ GREDE, Département d'économie, Faculté d'administration, Université de Sherbrooke, Canada.

² Food and Agricultural Organisation (FAO), Regional office for Africa, Accra, Ghana.

Contact mail : Cyprien.Awono@Usherbrooke.ca ou cawono@gmail.com

Résumé

La filière avicole sénégalaise est confrontée aux importations de cuisses de poulets et à une fiscalité élevée sur les intrants, avec pour conséquence la fermeture de nombreuses exploitations avicoles. Malheureusement le dispositif d'encadrement des aviculteurs en cours est inadapté, voire inopérant. Cette recherche a eu pour objectif de faire le diagnostic d'exploitations avicoles et proposer une démarche de conseil avicole et rural. L'enquête de terrain a porté sur une trentaine d'exploitations avicoles de la région de Dakar. L'analyse des résultats montre que les aviculteurs sont demandeurs en conseil agricole et rural. Car, ils se heurtent à de nombreux facteurs de blocage du développement de l'aviculture.

L'approche de conseil agricole et rural que nous préconisons, est une approche pour l'amélioration durable des performances des exploitations avicoles qui s'étale sur trois ans. Le conseil agricole et rural doit être fourni grâce à l'exploitation de tous les canaux, outils et nouvelles techniques d'information et de la communication disponibles et toutes les compétences humaines mobilisables.

Mots-clés : Aviculture, vulgarisation agricole, Conseil agricole et rural, Sénégal.

1. Introduction

Face à la demande croissante en protéines animales de la population sénégalaise, l'élevage intensif des volailles s'est développé, principalement dans la région de Dakar (Arbelot et *al*, 1997). En 1990, 80 % des poulets de chair et 90 % des pondeuses, étaient produits dans cette région. Malgré sa diversification, la filière avicole est confrontée à de nombreuses contraintes, notamment les problèmes d'écoulement face aux cuisses et ailerons de poulets importés et à la fiscalité sur les intrants. Ces contraintes ont eu pour effet la fermeture de 70 % des poulaillers en spéculation chair et de 25 % des poulaillers en spéculation ponte (Ndong, 2002).

L'objectif de la présente recherche est de faire le diagnostic d'un échantillon d'exploitations avicoles et de proposer une démarche de conseil agricole et rural durable, centrée sur les exploitations avicoles péri-urbaines de la région de Dakar.

L'article se subdivise en deux parties fondamentales. La première partie fait un état des lieux du dispositif d'encadrement au Sénégal. La seconde partie pose les bases et le cadre de référence d'un conseil agricole et rural adapté aux exploitations avicoles ciblées.

2. De l'approche top-down au conseil agricole et rural

2.1. Les limites de la vulgarisation agricole au Sénégal

Le Sénégal dispose d'une longue expérience en encadrement agricole qui se structure en plusieurs étapes (annexe 1). Toutefois, le schéma de vulgarisation au Sénégal a toujours réduit le rôle du producteur à l'exécution d'opérations préconisées par les différentes structures de développement. L'approche méthodologique «top-down» développée, a fortement contribué avec des messages sectoriels et dirigistes, à la diffusion d'innovations techniques. Mais, l'approche «top-down», a rarement permis de faire remonter l'information concernant les pratiques et les objectifs des producteurs ou « effet feed-back », qui reste un préalable indispensable au diagnostic du fonctionnement de l'exploitation, donc au conseil agricole et rural (Mercoiret, 1994 ; Kleene, 1996 ; Roesch, 2002). L'arrêt de tous les programmes de vulgarisation d'inspiration «top-down» et surtout les résultats jugés globalement décevants et en inadéquation avec les besoins des producteurs, ont sonné le glas de cette approche méthodologique.

Dans un tel contexte, il apparaît que les aviculteurs sont laissés à eux-mêmes. Il est donc important de renouveler et de dépasser l'approche «top-down» de la vulgarisation pour faire face au déficit d'encadrement.

2.2. Le Conseil agricole et rural au Sénégal

En raison des insuffisances de l'approche «top-down», l'Agence Nationale de Conseil Agricole (ANCAR) a été créée en 1999 par l'Etat sénégalais en relation avec la Banque Mondiale pour mettre en place un conseil agricole et rural basé sur un vrai partenariat avec les producteurs. L'ANCAR ainsi a pour mission fondamentale d'œuvrer à l'avènement du conseil agricole et rural. Conçu surtout en relation avec l'agriculture, il serait intéressant que l'ANCAR puisse constituer le cadre logique dans lequel s'imbriquera le conseil auprès des exploitations avicoles périurbaines de la région de Dakar.

Le conseil agricole et rural apparaît donc comme une nouvelle approche méthodologique jugée appropriée pour les producteurs et qui devra faciliter ou accélérer les changements techniques au sein des exploitations avicoles. En ce sens, la démarche du conseil agricole et rural peut utilement contribuer à la réforme de l'encadrement en cours, en dotant les aviculteurs de capacités à définir leurs besoins, à préciser leurs objectifs tant au niveau de leur exploitation que de leur famille, à maîtriser leurs actions et, plus largement, les processus de gestion concernant leurs unités de production (Kleene, 1996 ; Roesch, 2002).

3. Mise en évidence des bases du conseil agricole et rural en aviculture

3.1. Méthode de la recherche

Cette section a trait à la méthode suivie pour faire le diagnostic des exploitations avicoles de la région de Dakar et dégager les bases d'un conseil agricole et rural adapté.

3.1.1. Les cibles et les zones d'enquête

Les enquêtes ont principalement ciblé les aviculteurs qui sont la clé de voûte de la filière avicole. Les spéculations mises en production dans les fermes sont les poulets de chair et/ou les œufs de consommation. Les aviculteurs enquêtés font un élevage périurbain et se trouvent dans la zone périphérique de Dakar. L'enquête a aussi concerné les services d'encadrement.

3.1.2. Supports de l'enquête

L'enquête de terrain auprès des aviculteurs périurbains, s'est déroulée de juillet à août 2003, au moyen d'un questionnaire d'enquête. Les questions ouvertes posées ont porté sur les problèmes en cours de production et d'écoulement des productions, les dispositifs d'appui aux aviculteurs (professionnels privés et étatiques), les outils de diagnostic et

d'analyse technico-économiques (cahiers et/ou livres de compte) et les référentiels techniques (fiches techniques), les formations reçues, leur évaluation et les besoins en formation et, éventuellement, les modalités de participation et de financement.

La deuxième phase de l'enquête a consisté en des entretiens avec les responsables de l'encadrement avicole, les enseignants et les chercheurs.

3.1.3. Échantillonnage

L'échantillonnage a concerné les producteurs d'œufs de consommation et de poulets de chair. Cet échantillonnage s'est fait sur la base d'une étude préliminaire portant sur la typologie des fermes avicoles de la région de Dakar. La typologie réalisée par le Service d'Economie Rurale et de Gestion (SERG) de l'EISMV de Dakar, a porté sur 149 fermes avicoles. Les critères retenus pour cette typologie étaient l'identification de la ferme (localisation, statut, type de gestion), les bâtiments (superficie, type de matériaux, taille des bandes) et les pratiques avicoles (matériel utilisé, conduite de l'alimentation, suivi sanitaire, commercialisation). Les données de la typologie ont été traitées par l'analyse factorielle des composantes multiples et une classification hiérarchique ascendante. Cette typologie a montré qu'il existe quatre types de fermes avicoles péri-urbaines dans la région de Dakar, selon les résultats en cours de publication.

Pour conduire notre recherche, un échantillonnage raisonné à « dire d'expert » a été établi à partir de la base d'enquête constituée par les 149 fermes avicoles pré-citées. Il a été convenu de choisir 30 fermes, soit 20 % en tenant compte de la typologie. Ainsi, les fermes ont été choisies dans les 4 types révélées par la typologie, en prenant en compte la proportion de chaque type de ferme. Par conséquent, le nombre de fermes choisies dans chaque type n'est pas similaire, tout comme le nombre de fermes de chaque type n'est pas le même dans la typologie. Ont été choisies 11 fermes de type I, 5 fermes de type II, 7 fermes de types III, et 7 fermes de type IV.

3.1.4. Limites de l'étude

Les limites de l'étude sont d'abord relatives à l'échantillonnage. Un échantillon se veut toujours représentatif, mais ne peut traduire que de manière limitée les caractéristiques de la population cible. En second lieu, cette étude a eu pour base une typologie réalisée sur les aviculteurs péri-urbains. Par conséquent les résultats obtenus de cette étude, sont fonction de la pertinence de la typologie préliminaire.

Enfin, le temps imparti à cette étude étant limité, de même que les moyens de sa réalisation, il a été jugé adéquat de travailler avec un échantillon raisonné qui restreint de procéder à une généralisation trop rapide des résultats à toute l'aviculture péri-urbaine sénégalaise.

3.2. Résultats, discussions et recommandations

Les résultats sont issus de l'exploitation du questionnaire destiné aux aviculteurs, d'une part, et, d'autre part, des entretiens avec les responsables de l'encadrement avicole et les personnes ressources. Dans cet article nous avons choisi d'ignorer les résultats en fonction de chaque type de ferme enquêté, compte-tenu du fait qu'ils ne différaient pas fondamentalement d'un type à un autre et surtout de la nécessité de construire une démarche globale de conseil agricole et rural.

3.2.1. Présence d'outils de diagnostic et de référentiels techniques

Il ressort de cette étude, que seul un tiers des aviculteurs possèdent des livres et/ou cahiers de compte. Un quart des aviculteurs remplissent mensuellement et/ou quotidiennement leurs livres et/ou cahiers de compte et 13 % des aviculteurs consignent des informations économiques dans des cahiers et/ou livres de compte. Un peu plus de la moitié (57 %) des aviculteurs disposent de fiches d'élevage, mais ne les remplissent que de manière occasionnelle pour la plupart.

L'absence de fiches techniques s'explique par le fait que les aviculteurs croient paradoxalement tout avoir dans la tête. Quant aux fiches d'élevage, lorsqu'elles existent, elles sont mal remplies avec beaucoup de données collectées aberrantes. De plus, les fiches d'élevage sont acquises depuis fort longtemps et contiennent des informations désuètes, faute d'actualisation.

3.2.2. Conduite d'élevage et écoulement des productions

Plus de la moitié (53 %) des exploitants ne font aucune étude préalable avant la mise en place de leurs élevages. Cette situation peut préfigurer les éventuels écueils en cours d'élevage et lors de l'écoulement des productions.

Les problèmes en cours de production, sont d'abord d'ordre sanitaire (38 %), du fait de l'absence de programme de prophylaxie sanitaire fiable, et/ou le suivi sanitaire le cas échéant. Pire encore, l'automédication est de mise. En effet, la médication utilisée tient de l'empirisme sur la base de l'observation des élevages et de l'achat dans l'officine la plus

proche du produit supposé soulager les poulets. En ce qui concerne la conduite des spéculations avicoles, la productivité des pondeuses est mise en mal surtout pendant l'hivernage, avec une baisse du taux de ponte. D'une manière générale, il apparaît que l'effet du type de bâtiment soit une contrainte de taille car les bâtiments sont mal orientés, ne respectent ni les normes et standards de construction. Les problèmes d'approvisionnement en intrants (16 %) sont davantage liés aux difficultés de trésorerie (14 %) récurrentes et sont présentes dans plusieurs exploitations. En outre, l'absence de planification des activités dans la mise en place des projets d'élevage constitue un problème majeur des exploitations avicoles.

Catalysées par les problèmes en cours de production, les entraves à l'écoulement des productions sont principalement, l'invasion du marché par des cuisses de poulets importées (43 %) et l'absence d'opportunités de vente (23 %). Les autres écueils dans l'écoulement des productions proviennent essentiellement d'une élasticité-revenu de la demande qui est élevée et surtout du fait que les prix à la vente des œufs de consommation et de poulets de chair sont fixés par des intermédiaires et grossistes «Bana bana». Les variations de la demande en poulets de chair et des œufs de consommation font suite aux importations de cuisses et ailerons de poulets de chair et parfois même des poulets de chair en entier. Aussi, avec la baisse du pouvoir d'achat des ménages, les poulets locaux plus chers, sont délaissés, au bénéfice des «poulets congelés», accessibles aux petites bourses. Cette situation explique le fait que 17 % des exploitations avicoles de l'échantillon aient fermé suite à l'importation et face à l'incertitude dans les marchés des poulets de chair.

3.2.3. Encadrement des aviculteurs par les vétérinaires privés (COTAVI)

Il a été remarqué que 84 % des aviculteurs ne font appel à un vétérinaire que lorsqu'il y a un problème qu'ils jugent grave et les autres ont recours aux voisins qu'ils estiment expérimentés. Les aviculteurs ont généralement recours au vétérinaire que lorsque l'animal est déjà condamné. De ce diagnostic global, il apparaît que les relations avec le vétérinaire, se limitent le plus souvent à l'achat de produits vétérinaires et à l'explication de posologies le cas échéant. En outre, sur les deux tiers des vétérinaires qui se rendent de manière occasionnelle dans les fermes avicoles, leurs interventions portent la plupart du temps sur des problèmes ponctuels. En effet, les visites des vétérinaires privés, répondent

uniquement aux prestations payantes (problèmes ponctuels) pour lesquelles, ils ont été conviés.

3.2.4. Dispositif d'encadrement mis en place par l'État

Près des deux-tiers des aviculteurs interrogés ne collaborent pas ou ignorent le rôle du Conseil national avicole (CNA). Cette proportion explique le faible taux d'aviculteurs formés (26 %) par cette institution. Les aviculteurs ayant été formés par le CNA, l'estiment uniquement sur le plan technique, les thèmes abordés ayant eu trait à la conduite et au suivi sanitaire. Les formations dispensées sous forme de modules prennent en compte la spéculation ponte ou la spéculation chair. Enfin, les aviculteurs estiment pour la plupart (plus des deux tiers) que les sessions de formation sont dispensées de manière occasionnelle, sans planning prévisionnel.

Le jugement des thèmes abordés lors des sessions de formation est mitigé, la moitié des répondants estimant les thèmes inadaptés. Effet, les thèmes abordés paraissent difficiles pour un certain nombre d'aviculteurs, qui les trouvent théoriques et en totale déconnexion avec les réalités locales et difficilement transposables en milieu réel.

Le suivi/évaluation est inexistant. Effet, le personnel du CNA réduit au minimum, ne peut être déployé dans les exploitations encore moins le COTAVI, son principal démembrement. Les services d'encadrement ne constituent donc pas pour le moment de véritables services de proximité, en réelle communion avec les aviculteurs.

3.2.5. Besoins en formation et modalités de participation

3.2.5.1. Besoins en formation

Il ressort de cette étude que 52 % des aviculteurs souhaiteraient recevoir un appui technique portant sur la conduite (formulation des rations, suivi technique quotidien) et le suivi sanitaire des spéculations ponte ou chair. Près de la moitié, (44 %), souhaiterait recevoir un appui en économie (gestion de trésorerie), et le reste souhaiterait avoir un appui dans la participation et l'affiliation aux mouvements et associations corporatives d'aviculteurs. Enfin, les aviculteurs souhaitent être formés pour la mise en place d'un projet d'élevage, le choix des spéculations, en fonction des opportunités et/ou des périodes de l'année.

3.2.5.2. Modalités de participation

Plus de la moitié des aviculteurs sont prêts à payer des formations qui peuvent être offertes et le reste conditionne la formation à l'octroi de subventions de l'Etat ou de leurs employeurs. En effet, la majorité des répondants estiment que les formations et les recyclages permanents sont la clé de leur professionnalisation et le prochain défi de leur activité.

En ce qui concerne la périodicité des formations, près des deux-tiers des aviculteurs, estiment que les sessions de formation devraient se faire trimestriellement. Ils affirment que cette périodicité leur permettra d'allier théorie et pratique, et ainsi de rectifier le tir le cas échéant, face aux spéculations en cours de production et de commercialisation.

3.3. Discussion

L'analyse des résultats montre qu'il existe un réel besoin en conseil de type conseil agricole et rural pour les exploitations avicoles de la zone péri-urbaine de la région de Dakar. Des tendances très fortes peuvent être dégagées des informations disponibles.

3.3.1. L'absence d'outils de diagnostic et de référentiels techniques dans les exploitations avicoles

Les problèmes de baisse de productivité des volailles pendant l'hivernage et le non respect des normes de construction des bâtiments d'élevage constituent un frein au développement de l'aviculture. Ces problèmes découlent de l'absence de suivi technique des aviculteurs par les services d'encadrement. Mais aussi, de l'absence de référentiels techniques dans les exploitations avicoles.

L'absence de documents comptables (livres et/ou cahiers de compte) et de fiches d'élevage, sont une entrave à l'obtention de référentiels techniques. Or, les documents comptables ont pour objectif une amélioration globale des résultats technico-économiques et la modernisation de l'exploitation (Legile, 1999), dans le cadre du conseil agricole et rural.

3.3.2. La prédominance de l'incertitude dans les exploitations

La prédominance de l'incertitude dans la prévision tout le long du processus de production conduit inévitablement à une vision à court terme de la gestion de la ferme avicole. En effet, les décisions répondent aux opportunités et plus souvent aux contraintes conjoncturelles plutôt qu'à la prise en compte d'indicateurs raisonnés par rapport aux

problèmes posés (Legile, 1999). Cela est révélateur d'un environnement limitant, dans le sens que les aviculteurs sont confrontés à des événements davantage subis que provoqués comme les variations de la demande et les fortes amplitudes des prix qui renforcent la précarité.

3.3.3. L'inefficacité de l'encadrement par les vétérinaires privés

Les acteurs de la filière sont en situation critique et les éleveurs sans de moyens financiers, sont livrés à eux-mêmes et ils ne consultent le vétérinaire que pour éviter le pire dans leurs exploitations. Quant aux vétérinaires privés, beaucoup rencontrent des difficultés économiques qui aggravent les problèmes de déplacements dans les fermes, favorisent parfois des diagnostics approximatifs et des prescriptions dominées par la volonté mercantile d'écouler des médicaments. Pour les vétérinaires privés qui exercent dans la minoterie, les concentrés produits ne sont pas parfois équilibrés sur le plan nutritionnel. Les concentrés sont souvent de qualité douteuse, entraînant des indices de consommation élevés et nécessitant des interventions permanentes des vétérinaires privés dans les exploitations avicoles de ce fait, il est urgent qu'un cadre de concertation soit établi.

3.3.4. Le besoin de formation des aviculteurs

Le succès mitigé et le faible intérêt des formations dispensées par le CNA via le COTAVI, découle du fait que les besoins en formation des aviculteurs sont rarement pris en compte. Les sessions de formation dans le cadre du conseil agricole et rural, devraient consister en un échange de connaissances, débouchant sur un véritable partenariat entre les aviculteurs et les formateurs-conseillers (Piroux et Guilly, 1999). L'interactivité entre les aviculteurs et les conseillers conduirait à une succession de compromis entre l'approche «théorique» du conseiller et l'expérience de l'aviculteur. Rompant avec une approche qui privilégie le transfert de connaissances, le conseiller doit se mettre en position d'écoute et de dialogue. En effet, les sessions de formation devraient aider les aviculteurs à définir un projet opérationnel, lié au processus de production, dans un environnement incertain et en fonction d'objectifs pluriels et parfois complexes. Les formations reçues doivent aussi dépendre des caractéristiques des systèmes de production (Bonnal et Dugué, 1999).

3.3.5. L'inexistence d'un encadrement de proximité par les services étatiques

Le suivi/accompagnement et l'évaluation par les services étatiques sont inexistantes. Or, le suivi/évaluation permet de tirer les enseignements des actions menées, d'enrichir la connaissance initiale du milieu avicole et devient un instrument de dialogue permanent (Mercoiret, 1994). Le suivi/évaluation prend tout son intérêt et évite la lassitude des aviculteurs s'il débouche sur une véritable restitution et un échange avec eux.

3.3.6. Les incertitudes de la professionnalisation

Le faible intérêt des aviculteurs pour les organisations d'aviculteurs devrait, susciter une certaine inquiétude. En effet, les organisations et associations d'aviculteurs devraient, à terme, être les relais des organismes de recherche et d'encadrement auprès des aviculteurs, dans l'optique du renforcement des capacités d'auto-analyse des aviculteurs (Mercoiret, 1994 ; Kleene, 1996 ; Roesch, 2002). Enfin, par un effet «feed-back» et une appropriation de la démarche de conseil agricole et rural, les organisations et associations des aviculteurs devraient répercuter les besoins réels et attentes des aviculteurs auprès de la recherche et du développement. Il est ainsi important de rechercher des voies et moyens pour attirer les aviculteurs dans la voie associative.

3.4. Recommandations

Le conseil agricole dans la zone péri-urbaine de Dakar est un processus à construire. Quelles que soient la forme et la dénomination de ce conseil dans l'avenir, il doit prendre en compte le fonctionnement global de l'exploitation avicole en s'inspirant de l'approche globale de l'exploitation agricole de Bonneville et *al* (1989). En effet, le conseil agricole et rural doit susciter auprès des aviculteurs, la réflexion sur la période de production et/ou de vente, favoriser la mesure et la prévision sur les disponibilités en matières premières et intrants durant le processus de production et intégrer les aspects économiques comme la capacité d'autofinancement et le crédit.

La participation aux activités de conseil agricole et rural doit obéir à l'unique critère du volontariat de la part des aviculteurs et des associations d'aviculteurs. Les aviculteurs peuvent aussi avec l'aide du conseiller, se réunir en groupes informels, suivant leurs préoccupations, ou autres formes d'organisations d'aviculteurs. La seule exigence doit être que les aviculteurs soient animés de la volonté d'améliorer et de changer leurs

pratiques. Le conseil agricole et rural pourra être établi sur 3 ans, pour que les aviculteurs aient le temps de s'approprier de la démarche. Les deux premières années, il sera établi un conseil de masse. La dernière année, le conseil deviendra individuel. Cependant, le conseil individuel peut être mis en place dès la première année pour les aviculteurs ayant de grandes capacités financières, le conseil de masse étant un appoint pour ces derniers.

La démarche du conseil de masse ou conjoncturel (annexe 2), est inspirée du réseau FarmNet, mis au point par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). FarmNet, est un réseau d'information des agriculteurs pour le développement agricole et rural (FAO, 2003). Le conseil agricole et rural de masse devra être, un réseau d'aviculteurs et d'organisations d'appui intermédiaires rurales (CNA, avec l'appui technique du COTAVI) qui utilisent les nouvelles technologies de l'information et de la communication (téléphones filaires et cellulaires) et les médias traditionnels (radios rurales et communautaires) pour faciliter la production et la circulation d'informations et d'expériences. Géré par la Fédération des Acteurs de la Filière Avicole (FAFA), le conseil de masse, vecteur de ce réseau, mettra en relation les aviculteurs et leur donnera le moyen d'accéder aux ressources et aux services nécessaires pour améliorer les performances technico-économiques de leurs fermes, en renforçant la productivité et la rentabilité de leurs élevages. La démarche du conseil consistera à appuyer les aviculteurs par des réunions, les radios locales (émissions interactives et participatives), des publications (bulletins d'information sur les prix par exemple) et autres (à définir à la demande des bénéficiaires), puis, plus tard, grâce à un système de courrier électronique.

La FAFA pour rendre opérationnelle cette démarche de conseil de masse, devra s'appuyer sur les associations de communautés rurales, relais des groupes informels révélés par la typologie. Par ce réseau, le conseil agricole et rural pourra répondre aux besoins en informations et en conseils spécifiques et aux contraintes de productivité des aviculteurs en détresse. Les thèmes qui seront abordés en priorité seront définis par la FAFA. Les points de blocages apparus lors du diagnostic des exploitations avicoles, constitueront l'ossature des thèmes des sessions de formations futures. Les partenaires de la FAFA dans le conseil agricole et rural sont les services d'encadrement (CNA, COTAVI), la recherche (ISRA), les établissements d'enseignement rural (EISMV,

ENSA), les organismes non gouvernementaux, les fournisseurs d'intrants, les médias et autres centres d'information. Ces partenaires peuvent aussi tirer partie du réseau mis en place par la FAFA, tant comme utilisateurs que fournisseurs (centre de ressources et de compétences consultés et mobilisables en permanence). Le conseil agricole et rural de masse, sera un moyen pour les aviculteurs d'accéder à l'information tant à l'échelle locale que régionale, nationale, voire mondiale.

Le conseil individuel (annexe 3), pourra être conduit en deux phases. La première phase consistera à l'élaboration du projet de l'aviculteur et la seconde phase correspondra au suivi et à l'évaluation du projet de l'aviculteur. Ces deux phases, et leurs étapes doivent se dérouler de manière concertée, à partir des propositions techniques proposées par le conseiller ou l'aviculteur lui-même.

La phase 1, est constituée de trois étapes avec une étape 1, pour le diagnostic de l'exploitation et l'étude du projet de l'aviculteur. Le diagnostic de l'exploitation prendra en compte les facteurs de production, les différentes activités et la trésorerie. L'étape 2, consistera à faire l'étude de faisabilité du projet. L'objectif de cette étape sera de rendre compatible le projet de l'aviculteur avec les ressources disponibles en établissant la capacité d'autofinancement (**CA**). Si, la **CA** est négative, le bilan sera réexaminé en agissant sur les charges compressibles et le **CA** recalculé. Si le bilan reste négatif, le conseiller suggérera un crédit ou la fin du projet et d'autres opportunités. Si, la **CA** est positive, elle est comparée au coût du projet (**P**) pour voir s'il est faisable (**CA > P**). Dans le cas contraire, l'aviculteur redéfinira un nouveau projet ajusté aux ressources disponibles. Lorsque l'adéquation sera établie entre la capacité d'autofinancement et le coût du projet, le conseiller élaborera avec l'aviculteur, un programme prévisionnel de trésorerie et le montage financier du projet (étape 3). Enfin, le projet pourra être suivi et évalué. Le suivi paraît indispensable pour apporter des réajustements tactiques sur le planning de trésorerie. L'évaluation technico-économique permettra d'apprécier l'impact du projet sur le fonctionnement global de l'exploitation et d'établir pour l'année à venir, un conseil stratégique.

Le conseil stratégique est un processus dynamique et itératif entre demandeur (aviculteur) et offreur (encadrement/recherche/autres prestataires) pour résoudre un problème identifié au tout début du processus.

Pour une coordination adéquate du conseil agricole et rural dans les exploitations avicoles, un cadre de concertation est proposé : le «papillon» du développement agricole et rural (annexe 4). Le papillon du développement agricole et rural, définit, les tâches des prestataires du conseil agricole et rural (services d'encadrement et recherche) et des clients (aviculteurs, organisations d'aviculteurs) pour assurer l'envol de la production et de la commercialisation. Le papillon du développement agricole et rural, montre que les services d'encadrement devraient servir de «facilitateurs» auprès des aviculteurs et Organisations d'aviculteurs (OA). En fonction de la complexité des problèmes auxquels les aviculteurs feront face, les services d'encadrement pourront mettre en relation les aviculteurs et les OA, avec la recherche/enseignement ou alors avec des prestataires de services (COTAVI). Enfin, le rôle de l'Etat (Ministère de l'Elevage), se cantonnera à la définition de la politique agricole nationale et à la fourniture des moyens de sa réalisation. Le support privilégié du conseil agricole et rural restera le carnet de suivi comme outil technique et comptable de suivi de l'exploitation pour les aviculteurs et d'évaluation technico-économique de l'exploitation. Outre le carnet de suivi, les fiches techniques serviront de référentiels techniques pour les exploitations. Pour les conseillers, il est intéressant qu'ils aient des documents pédagogiques (supports et guides opérationnels).

En ce qui concerne, les modalités de financement, la démarche de conseil préconisée exige que les aviculteurs soient impliqués directement dans leur définition, leur gestion ou leur mise en œuvre. Il serait donc intéressant que les aviculteurs financent par des cotisations, dons, legs, prélèvements ou achètent les prestations de service. Ainsi, les résultats seront sensiblement améliorés par rapport à une situation où les aviculteurs assisteront à une formation entièrement financée et conçue par d'autres.

Cependant, un financement par l'Etat du conseil agricole et rural reste toujours nécessaire. Il n'implique pas une exécution ou une direction à long terme du conseil agricole et rural par des structures publiques. En effet, le conseil agricole et rural est un investissement à moyen et long terme, au même titre que l'éducation et la recherche. L'allocation de ressources publiques intérieures ou extérieures est à ce titre légitime. Dans le contexte actuel, cette allocation doit être mesurée et doit être judicieusement mise en œuvre.

La définition de critères et indicateurs de suivi/évaluation de la FAFA, doit être faite avec ses différents partenaires. Il faudra enfin, mettre un dispositif global de suivi/évaluation de la FAFA.

4. Conclusion

Cette étude montre que les aviculteurs de la zone peri-urbaine de Dakar, sont demandeurs en conseil agricole et rural pour résoudre les problèmes qu'ils rencontrent. En effet, le diagnostic des exploitations avicoles laisse transparaître de nombreux points de blocage du développement de l'aviculture péri-urbaine.

L'approche de conseil agricole et rural préconisée dans cette étude, est une approche prévue en trois ans et visant l'amélioration durable des performances des exploitations avicoles. Ainsi, le conseil agricole et rural pourra-t-il être fourni grâce à l'exploitation de tous les canaux, outils et nouvelles techniques d'information et de communication disponibles et toutes les compétences humaines mobilisables, en fonction de la demande des bénéficiaires stratégiques que sont les aviculteurs eux-mêmes.

Références bibliographiques

1. **ANCAR (Agence Nationale de conseil agricole et rural), 2001.** Synthèse/Résumé des actes. Atelier-séminaire sur le programme des services agricoles et organisations des producteurs (PSAOP) et le conseil agricole et rural, CIFA de Ndiaye, Saint-Louis, 28 au 31 août 2001. ANCAR/DT, 64p.
2. **Arbelot B., Foucher H., Dayon J.F., Missohou A., 1997.** Typologie des aviculteurs dans la zone du Cap-Vert au Sénégal. *Revue Elevage et Médecine Vétérinaire des pays tropicaux*, 1997, 50(1) : 75-83.
3. **Bonnal P. et Dugué P., 1999.** Mise au point des innovations et des méthodes de conseil aux exploitations agricoles : Leçons d'expérience, atouts et limites des méthodes de recherche utilisées pour le développement de l'agriculture tropicale *In Références technico-économiques et conseil aux exploitations agricoles*. Actes de l'atelier CIRAD, 1^{er} septembre 1999. Montpellier, France.
4. **Bonneviale J.R., Jussiau R., Marshall E., 1989.** Approche globale de l'exploitation agricole. Comprendre le fonctionnement de l'exploitation agricole : une méthode pour la formation et le développement. Paris, France, Document INRAP n°90, 329 p.
5. **Chombart J., Poitevin J., Tirel J.-C., 1963.** Nouvelle gestion des exploitations agricoles. Paris, France, Dunod, 507 p.
7. **Direction de l'élevage, 1997.** Rapport sur la situation zoonitaire au Sénégal de 1996 à 1997, Dakar, DIREL, 31p.
9. **FAO, 2003 (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).** Division de la recherche, de la vulgarisation et de la formation. Centre mondial d'information agricoles. FarmNet, réseau d'information des agriculteurs pour le développement agricole et rural. Polycopié, 4p.
10. **Fédération des acteurs de la filière avicole, 2002.** Plan d'action juillet 2002 – décembre 2003.- Dakar : FAFA.- 36 p.
12. **Kleene P., 1982.** Le conseil de gestion aux exploitations. Bamako, Mali, Ministère de l'agriculture, document de travail n° 82.6, 17 p.
13. **Kleene P., 1996.** L'expérience du conseil de gestion dans l'ouest du Burkina-Faso. *In* Dossiers de l'Inter-Réseaux Développement rural n° 1, Conseil en gestion pour les exploitations agricoles d'Afrique et d'Amérique latine, p. 31-48. Paris, France, Inter-Réseaux.
15. **Latrille E., 1999.** La demande des équipes de chercheurs du CIRAD sur le terrain : questions et attentes. Le cas des projets de recherche développement en zone tropicale humide et en zone de savane. *In Références technico-économiques et conseil aux exploitations agricoles*. Actes de l'atelier CIRAD, 1^{er} septembre 1999. Montpellier, France.
16. **Legile A., 1999.** Mise au point d'un dispositif d'aide à la décision pour les exploitations agricoles du Nord-Cameroun *In Références technico-économiques et*

conseil aux exploitations agricoles. Actes de l'atelier CIRAD, 1^{er} septembre 1999. Montpellier, France.

18. Mercoiret M.-R., 1994. L'appui aux producteurs. Guide à l'usage des agents de développement et des responsables de groupements. Paris, Ministère de la coopération, Khartala.

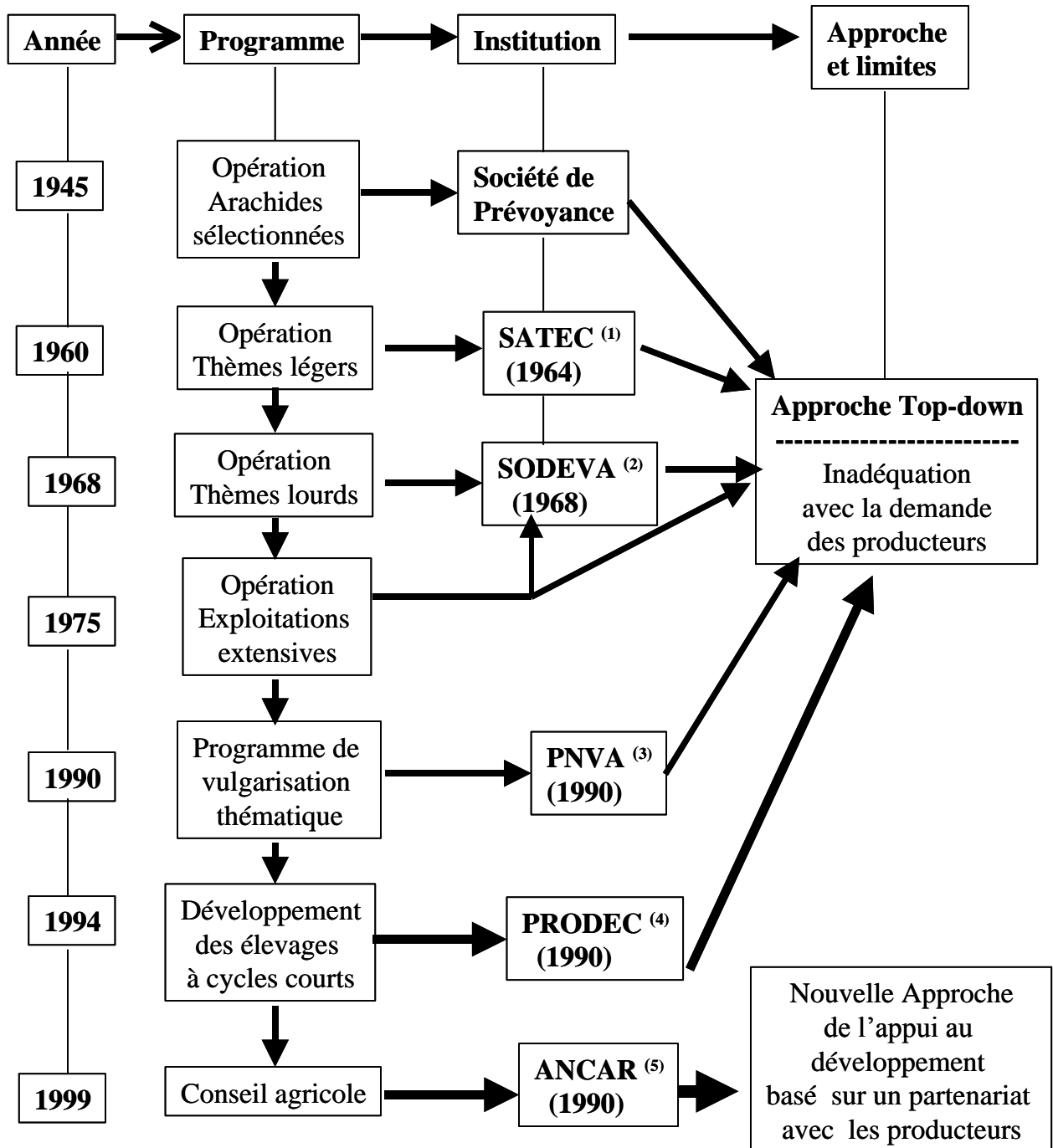
19. Ndong A., 2002. La filière avicole dans la région de Dakar : analyse des contraintes qui limitent la productivité et la rentabilité des exploitations. Mémoire : Ingénieur des Travaux d'Elevage : Bambey (Sénégal)

20. Marc P. et Guilly D., 1999. Relations entre l'appui à la gestion des exploitations agricoles, l'acquisition de références et la création-diffusion d'innovations techniques dans les Hauts de la Réunion *In Références technico-économiques et conseil aux exploitations agricoles*. Actes de l'atelier CIRAD, 1^{er} septembre 1999.

22. Roesch M., 2002. Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance ? Séminaire de Dakar/21-24 janvier 2002/Bulletin d'information post séminaire / Fiche n° 5 Que peut apporter le Conseil de Gestion à l'analyse des financements des exploitations agricoles ?

Annexes :

Annexe 1 : Synthèse des étapes de l'encadrement agricole au Sénégal



(1) SATEC : Société d'Aide Technique et de Coopération

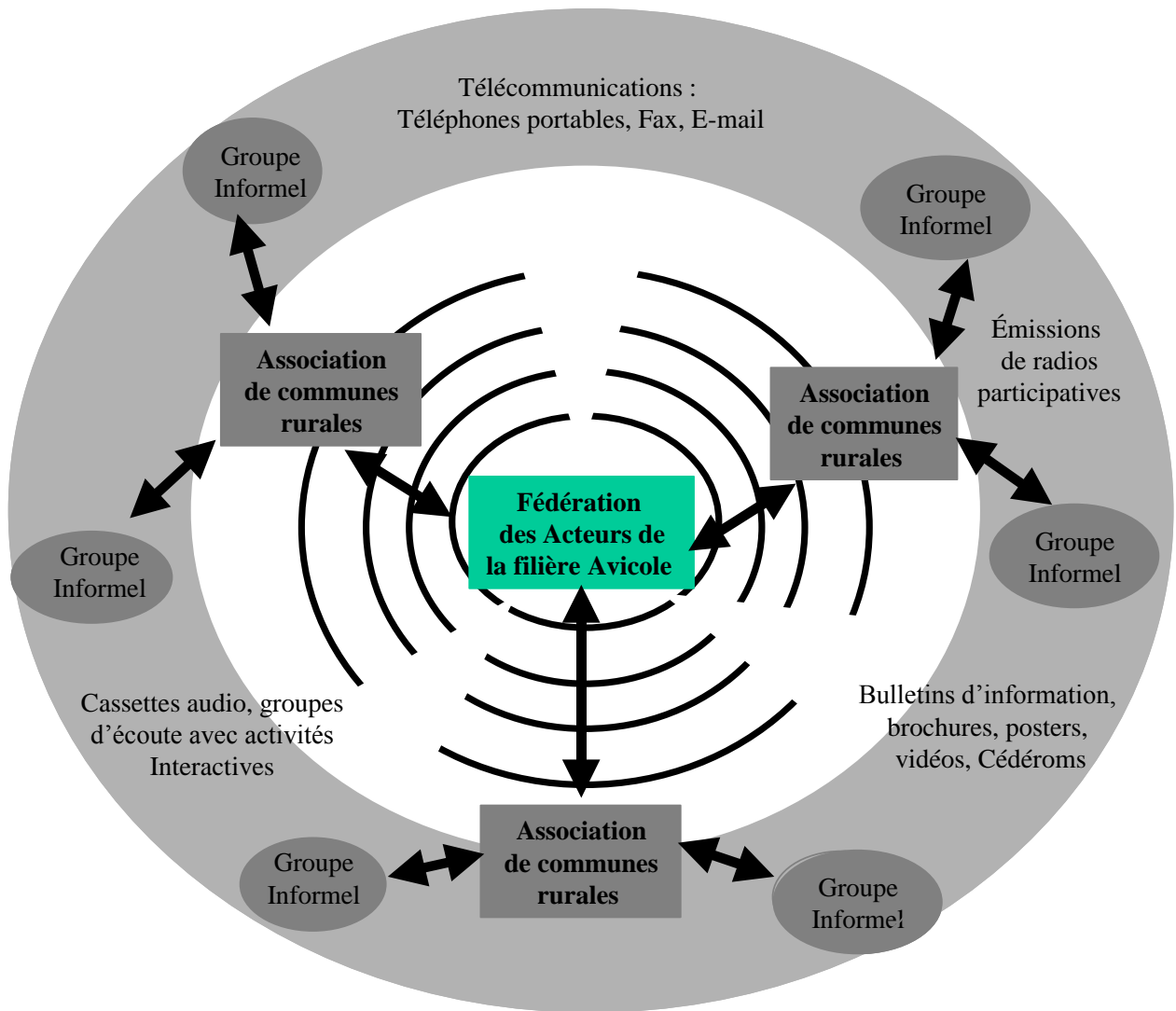
(2) SODEVA : Société de Développement et de Vulgarisation Agricole

(3) PNVA : Programme National de Vulgarisation Agricole

(4) PRODEC : Projet de Développement des Élevages à Cycles Courts

(5) ANCAR : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural

Annexe 2. Démarche du conseil avicole de masse



Source : construite par les auteurs à partir de FarmNet (FAO).

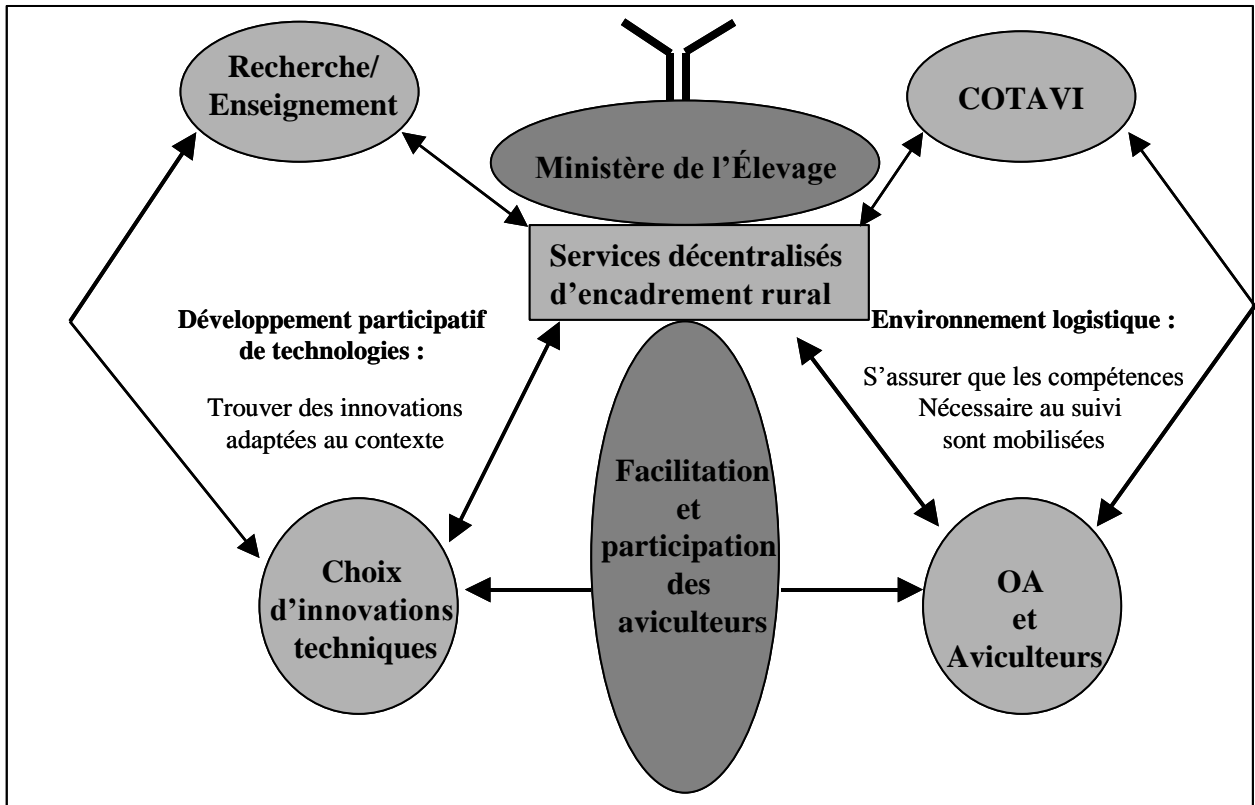
Annexe 3. Démarche du conseil avicole individuel

Phases	Etapes	Méthodes Outils	Démarche logique
Phase 1 Elaboration du projet (conseil prévisionnel)	Etape 1 Diagnostic EA projet aviculteur	- AGEA - Enquête sur EA - Entretien sur le projet (spéculation, plan de prophylaxie, alimentation et intrants divers)	
	Etape 2 Faisabilité du projet	- Calcul capacité autofinancement (CA) - Entretien aviculteur, révision CA et projet (P)	
	Etape 3 Montage financier du projet	- Elaboration et ajustement du programme prévisionnel de trésorerie, du programme de prophylaxie, d'alimentation, d'achat des intrants - Finalisation projet et CA	
Phase 2 Suivi et évaluation du projet	Etape 1 Suivi technico-économique du projet	- Suivi exécution du projet - Ajustement	
	Etape 2 Evaluation du projet	- Bilan technico-économique - Etude d'impact	

Légende (AGEA : Approche globale de l'exploitation avicole ; EA : exploitation avicole ; PPTi, PPTr, PPTf : programme prévisionnel de trésorerie initial, révisé, final).

Source : construite par les auteurs.

Annexe 4. Le papillon du développement agricole et rural



Source : construite par les auteurs.